

Philippines

Au cours de l'année 1945, de nouvelles branches d'activité furent créées, notamment le « Home Service » (assistance aux vétérans, aux veuves et enfants victimes de la guerre) ; les « Safety Services » (premiers secours, sauvetage et cours d'instruction préventive contre les accidents) ; le « Nursing Service » ; la « Junior Red Cross » etc. Afin d'étendre le bénéfice de ces services à toutes les Iles de l'Archipel, trente-six sections de la Croix-Rouge furent établies dans les diverses régions du territoire philippin.

En 1946, des démarches définitives furent entreprises aux fins de transférer graduellement la direction et l'administration de la section philippine de la Croix-Rouge américaine aux Philippines.

C'est ainsi que, dès le début de 1947, la Croix-Rouge philippine se trouva prête à prendre place parmi les Sociétés de la Croix-Rouge. Le 14 février, le Président de la République signait les Conventions de Genève et la ratification de ces deux documents par le Sénat philippin eut lieu le 18 février. Peu après, la nouvelle Société était reçue par le Comité international ¹ dans la grande famille internationale.

Pays-Bas

Bureau de renseignements de la Croix-Rouge néerlandaise ²

Peu avant la libération du pays, l'immeuble du Bureau de renseignements de la Croix-Rouge néerlandaise à La Haye et les archives qu'il contenait furent complètement détruits ; en 1945 on le reconstruisit et le Bureau reprit son activité.

Les « fichiers » contiennent actuellement 2.000.000 de cartes ; le nombre des dossiers relatifs aux personnes déplacées s'élève à 150.000. Les tombes des militaires néerlandais, allemands et des armées alliées, enregistrées, sont au nombre de 40.000. Des listes, portant les noms des militaires décédés, rapatriés

¹ *Revue internationale*, mai 1947, p. 432.

² Document obligeamment communiqué par la Croix-Rouge néerlandaise, le 19 novembre 1947.

Pays-Bas

et libérés ont été distribuées dans tout le pays et plusieurs milliers de renseignements individuels purent être communiqués aux familles intéressées. Actuellement, le Bureau reçoit 8.000 à 10.000 pièces de correspondance par mois et en expédie de 12.000 à 15.000. Des objets de succession (environ 7.000) provenant de ressortissants néerlandais, militaires et civils décédés à l'étranger ont été reçus et remis aux parents après la guerre ; 18.000 actes de décès furent dressés et transmis aux familles.

Des sections spéciales s'occupent du sort des personnes disparues aux Indes néerlandaises, de celles qui sont détenues dans les prisons ou les camps, ou encore déportées, ainsi que du sort d'un grand nombre d'Israélites néerlandais.

Le nombre des collaborateurs travaillant au Bureau de renseignements de la Croix-Rouge néerlandaise s'élève actuellement à 117 ; en juin 1946 on en comptait 389.

Suisse

Activité de la Croix-Rouge suisse en 1946¹

La Croix-Rouge suisse vient de publier, sur ses activités en 1946, un volume dont une partie est consacrée à l'œuvre de la Société en général et l'autre à l'action de la Croix-Rouge suisse, Secours aux enfants. Un important article du médecin-chef de la Croix-Rouge suisse intitulé : « Actions de secours et principes de la Croix-Rouge » permet de se rendre compte de l'esprit dans lequel s'est effectuée cette vaste campagne d'entraide et un rapport spécial sur les examens radiophotographiques de la Croix-Rouge suisse complètent ce volumineux rapport.

Parmi une variété extraordinaire d'interventions, notons les rapatriements de Suisses revenant d'Allemagne ou de pays de l'Est, les campagnes de dépistage de la tuberculose dans les camps de « displaced persons » en Allemagne, le secours aux mutilés de guerre, et diverses actions de secours entreprises en France, en Italie, en Grèce, en Hongrie, etc. Les envois de

¹ Extrait du *Rapport annuel de la Croix-Rouge suisse pour 1946*. — Fribourg, impr. St Paul, 1947. In-8 (145 × 210), 342 p., plus un dépliant.